



Prise en charge des frais d'huissier pour état des lieux

Par **meposedesquestions**, le **16/08/2012 à 18:57**

Bonjour,

J'ai un problème avec ma propriétaire pour la prise en charge des frais d'huissier pour l'établissement d'un état des lieux entrant puis sortant.

Voilà, je viens de savoir par les futurs occupants de mon logement qu'ils ne paient pas de frais d'huissiers pour leur état des lieux.

Cet état des lieux a été fait par un huissier et je dois le payer par moitié avec le propriétaire. Seulement, cet état des lieux s'est fait en présence des nouveaux locataires qui eux ne seront pas facturés.

J'en ai déduit qu'il y a deux ans, lors de mon entrée dans les lieux, seule moi encore ait été facturée.

Trouvez-vous ça normal ? Est-ce légal ? Que puis-je faire pour faire entendre raison à ma propriétaire qui ne veut rien savoir ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **meposedesquestions**, le **17/08/2012 à 08:55**

Personne pour me répondre ? ...